

## 2.b – Les autres métairies visitées en 1547 (suite).

### La Jolivetière.

Toujours debout, le bâtiment est déjà cité en 1547 :

« Sommes aussi allez au lieu de La Jollyvetière où demoure *Marc Vacher* qu'avons trouvé audict lieu et où parcydevant a eu mestairye ; avons trouvé ledict lieu assez mal logé et y faire quelques réparacions parce que, en le réparant, l'on pourroict adjouster audict lieu partye des terres qui avoient parcyd[evant] esté baillées au lieu de la Gobynière<sup>1</sup>. Avons enquis ledict *Vacher* de qui il tenoit ledict lieu ; lequel nous a dict tenir la maison et jardin dudict lieu dudict *cappitaine de Chambort* à ung escu par an et qu'il ne tient aucunes terres et a seullement deux vaches, ung veau, ung beuf que l'on luy a baillé à moison.

Cette longue vie ne semblait pas avoir commencé sous de bons auspices. Cependant, la « Jolivetière » en 1600, La « Jolivetierre » en 1676, la « Jolitière » en 1745, la « Jolivetière » en 1787, et jusqu'à aujourd'hui, franchit les siècles sans trop de problèmes, autres qu'orthographiques.



Fig. 44 : En 1806, il est projeté de réunir l'Anergie à la Jolivetière.

La table des fermes<sup>2</sup> de 1784/1787 indique les fermiers suivants :

de 1784 à 1786 : Claude Michel,

Madeleine Dinocheau et Jean Tourneboeuf, son fils, à partir du 20 décembre 1786<sup>3</sup>.

en 1787 : Jean Tourneboeuf qui prend la Jolivetière après avoir quitté l'Anergie, puis sa veuve et son fils, puis Etienne Sufrager de 1787 à 1791.

une autre source<sup>4</sup> indique Jean Tourneboeuf en 1788 et 1789.

<sup>1</sup> Voir Partie 1, p.17.

<sup>2</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>3</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>4</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

L'état des baux<sup>5</sup> (fermes et maisons) de 1786 à 1791 note : « Le fermier n'a rien payé depuis quatre ans. Ses bestiaux ont été saisis ; il a promis un acompte ce qui a fait suspendre la vente ».

Le dénombrement<sup>6</sup> général de 1785 - 1786 compte, pour la « Métairie et dépendances de la Jolivetière situées Parc et Paroisse de Chambord », 45 arpents de terres, 7 arpents de prés et 27 arpents de pâtures.

Un état des fermes de 1790<sup>7</sup> note « en très mauvais état ».

La métairie ne figure pas dans l'état des fermes et batimens de 1791.

Le 1<sup>er</sup> février 1793, Jean Tourneboeuf est surpris à voler du bois au climat des Ventes Boulayes. Il est jugé<sup>8</sup> et condamné à quinze livres d'amende et autant de restitution.

Des réparations<sup>9</sup> sont adjudgées en 1801 :

à la chambre du fermier, rétablissement du contre cœur<sup>10</sup> de la cheminée qui n'a pas été réparé depuis 1790 : aux murs intérieurs, enduits en recherche ; à l'étable, enduit aux murs, intérieur et extérieur, et cloison de séparation ; reconstruction à neuf du pan de bois qui sépare l'écurie de la grange ; les entrevous seront refaits en entier en torchis ; maçonnerie de chaux et sable pour le rétablissement des sousmurages ; idem pour les pans de bois des côtés du midi et du nord ; pour les pans de bois ci-dessus et tous les pans de bois de la grange, les entrevous seront réparés en torchis ; la pointe du pignon de la grange du côté du levant construit en pan de bois sera refaite ; étalements pour tous les ouvrages ci-dessus ; fourniture d'un linteau pour la grande porte de la grange ; les deux vantaux de la grande porte de la grange en bois neuf ; une petite porte pour la baie à côté de la grande porte ; toutes les autres portes seront réparées à vieilles planches de démolition ; rétablissement du vitrage de la croisée en panneau de verre et plomb ; terrassage en recherche au grenier ; couverture avec fourniture de tuiles au quart.



Fig. 45 : 1819, cadastre napoléonien.

La correspondance Corbigny – Fontenay de 1806 projette : « deux fermes, la jolivetière et l'asnerie, situées près le village seront réunies à la jolivetière ».

Le document Lault de 1817 n'en fait pas mention.

<sup>5</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707.

<sup>6</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 7.

<sup>7</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 1705, sans date. Daté par comparaison des dates d'occupation des métairies par les fermiers cités.

<sup>8</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>9</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

<sup>10</sup> Le contre cœur est le fond de la cheminée, la partie verticale contre laquelle s'appuie le bois. Le foyer en est la partie horizontale.

### ***Métairies de la Jolivetière et Robinson.***

« 1818-1801 : Bail de 1 an (16/09/1819) à Pierre tasson, demeurant à la Jolivetière,  
1827-1831 : Pierre Franchet, époux de Margueritte Moreau, venant de l'Ormage,  
1831-1835 : Etienne Pinson, laboureur à la Jolivetière, époux de Catherine Ferras (bail  
du 1/11/1831, résilié le 1/11/1835) »<sup>11</sup>.

### ***La Jolivetière.***

Prudhomme envisage la disparition de la Jolivetière en 1840. On peut considérer cette date comme celle de la cessation des activités agricoles.

D'importantes réparations (maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrerie et peintures) eurent lieu en 1839, de cloisonnement de pièces et de vitrerie en 1841.

En 1842, la loge<sup>12</sup> de la Jolivetière est démolie. Les travaux occupent trois journées.

Que faut-il comprendre par loge ? Est-ce un toit à porc ? ou un bâtiment plus important, sorte de resserre ? Dans le même texte, il est question de l'enlèvement des bois de la loge, mais aussi de planchers de bois blanc qui semblent difficilement pouvoir se rapporter à la grange de l'Anerie (dont la démolition est faite en même temps). Je penche donc plutôt pour la deuxième interprétation.

D'autant que, en octobre 1844, deux « loges » sont démolies au Galop près de la Plante aux Loups.

Il ne saurait s'agir de loges de charbonniers, mais d'une autre acception du terme. Vingt six journées de maçons sont employées, dont une bonne partie à descendre la tuile.

Une référence correspond idéalement à cette localisation. Il s'agit de Ti047/1. Le site apparaît comme un tertre irrégulier de 9 m sur 11, chargé de pierres. La proximité du mur, et des pierres qui sont partout présentes à son pied, m'ont fait classer par prudence le site sous l'appellation tertre. Mais il ne peut s'agir ici que des pierres de démolition.

Que faut-il entendre sous cette appellation de loge ? Très probablement un bâtiment de taille modeste ayant fonction de resserre pour des outils, des matériaux, quelques aliments pour du bétail...

La Jolivetière	Mi244/1	538.66	2290.325
----------------	---------	--------	----------

<sup>11</sup> Aménagement 1997/2011.

<sup>12</sup> A. D. Loir-et-Cher, 37 Q Travaux 3.

## L'Anerie.

Le texte de 1547, sans s'attarder, évoque des jours alors difficiles et un début apparemment antérieur au passage des visiteurs.

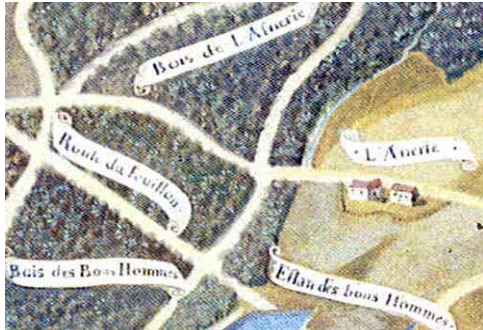


Fig. 46 : Plan de 1600 ; l'Anerie, à la queue de l'étang des Bonshommes.

« Sommes aussi transportez au lieu de **L'Asnerie** qui est assez bien logé et y a eu parcydevant mestairye pour le roy, et de présent n'y demeure personne ».



Fig. 47 : Plan de 1745.

Le plan de 1600 montre deux maisons, celui de 1745 trois, peut-être quatre. Les prospections révèlent trois amas, au moins, de tuiles et pierres, le tout sur un épandage.

La table des noms recense aussi : « L'Asnerie. Mestairie ».

Ont habité ce lieu :

« 1705-1712 : Charles Pichon, décédé en 1745 à 45 ans,

1736 : Denis ...,

1741 : François Renard, fermier ou domestique,

1754-1781 : Jean Tourneboeuf, époux de madeleine Dinochaud,

1782-1784 : Jean Tourneboeuf, décédé en 1784 à 61 ans »<sup>13</sup>.

La table des fermes de 1784/1787 indique :

Jean Tourneboeuf, fermier de 1784 à 1786 ; Silvin Boulet paie un loyer pour la maison et 3 arpents de pré en 1790.

Un état des fermes de 1790<sup>14</sup> souligne : « la grange est tombée à moitié ; le reste en bon état ».

Claude Michel père et Claude Michel fils sont fermiers à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1790 ; Silvin Boulé est locataire d'une chambre, d'une écurie et de deux arpents de terre<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Aménagement 1997/2011.

<sup>14</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 1705, sans date. Daté par comparaison des dates d'occupation des métairies par les fermiers cités.

L'état des baux<sup>16</sup> (fermes et maisons) de 1786 à 1791 précise :

« Cette métairie a resté vacante depuis 1786 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1790. Boulé y prit un logement et quelques domaines. Michel ayant pris la métairie en 1790, partie des domaines afferchés à Boulé lui furent retirés. Michel demande une diminution sur le prix de son bail et j'estime qu'elle lui est due, vu le mauvais état des lieux ».

René Bignon est fermier<sup>17</sup> en 1800

Le dénombrement général de 1785 - 1786 compte 50 arps de terres et 12 arps de prés.

Le plan de 1787 la cite, avec un étang des Bonshommes à sec, l'île étant terre de l'Anerie.

L'état des terres et batimens de 1791 indique : « La Métairie de l'Anerie :

Maison, grange, écurie, le tout en passable état, sauf de la grange qui a besoin d'être réparée. 49 arpens de terres et 13 de prés. Il y a 6 bœufs, 6 vaches, 1 toreau et 4 chevaux. Revenu présumé : 400 livres. Il n'y aura pas de bêtes à laine. « Le nommé Michel fils, [est] fermier de cette métairie. Il n'a encore rien payé ; cet homme est faible ; ce domaine ne perdra rien à son changement ».

1792 : « Plusieurs fermiers de Chambord menacent de sortir de leurs fermes si on ne leur fait des réparations ; il en est même un qui est sorti, c'est le nommé Prousteau, fermier de la ferme de l'Asnerie. Sa grange est tombée à moitié, et il objecte, pour raison de sa sortie nocturne<sup>18</sup>, cet objet. Je ne sais quel parti prendre ; j'ai fait faire un procès-verbal de carence et je vais faire faire perquisition du dépôt de ses meubles. Il doit 400 livres au moins. Il refuse de payer, demande même des dommages intérêts, parce que ses denrées et bestiaux ont, à ce qu'il assure, péri par la cause du mauvais état de ses locations<sup>19</sup>. »

1792 : « Les terres sont ingrates et très exposées aux ravages du gibier ; le fermier ne payera probablement pas ; il serait avantageux de le faire consentir à quitter sa ferme, en lui donnant une retraite<sup>20</sup> ».

1795 : Un devis<sup>21</sup> de Marie, Architecte, détaille les bâtiments :

« Le Citoyen Michel, fermier de la métairie, se plaint d'un dommage considérable faute d'être clos et couvert. Le corps du bâtiment de 60 pieds de long et 19 pieds de large est

---

<sup>15</sup> Table des fermes de 1784/1787 ; A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>16</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707.

<sup>17</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 2 novembre 1800. A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du 1<sup>er</sup> octobre 1800.

<sup>18</sup> Il a probablement quitté sa ferme pendant la nuit.

<sup>19</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291. Lettre aux citoyens administrateurs du département, en date du 10 décembre 1792.

<sup>20</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.

<sup>21</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1031 ; réparations à faire à la métairie de l'Anerie ; 4 prairial an 3 (23 mai 1795).

couvert en tuile. Les basses-gouttes regardent le levant et le couchant ; ce bâtiment est composé d'un fournil, écurie, ensuite la chambre du fermier à cheminée bas côté derrière ; au bout de la chambre est une étable formant pignon au midi ; ce bâtiment est en partie construit en maçonnerie de chaux et sable et en colombage ou pan de bois avec torchis.

Au devant de ce bâtiment est une grange en partie ruinée dont une ferme et le pignon du côté du nord sont écroulés depuis environ cette année.

Réparations dont le détail suit : rétablissement du contre cœur de la cheminée, de la bouche du four et d'une partie de la voûte ; toutes les couvertures, sauf la grange, cinq toises<sup>22</sup> à neuf, tuiles au tiers, le surplus en recherche ; une joue de lucarne en planches de chêne ; rétablissement total de la grange, fondations, sousmurage, le pignon en pan de bois, torchis ou remplissage du pignon, l'extérieur enduit à chaux et sable ; idem les deux pans de bois des deux basses gouttes : les bois nécessaires pour le rétablissement du comble de la grange seront pris à la Pipherie qui est supprimée ; réparation du pan de bois de basse goutte de la partie de la grange existante, torchis avec enduits en dehors ; fourniture à neuf de deux vantaux de grandes portes pour la grange ».

L'état des fermes<sup>23</sup> de 1800 détaille :

« Les bâtiments de cette métairie sont composés d'un corps de logis dont la basse goutte regardant le levant et le couchant comprennent un fournil, une écurie ensuite la chambre des fermiers, ensuite une grande écurie ou étable ; en avant de ce bâtiment est une grange ruinée, hors d'état de servir.

Ces bâtiments sont partie construits en maçonnerie et en bois.

Les réparations consistaient en l'entier rétablissement de la grange dont la moitié était tombée il y a 13 à 14 ans et le surplus le 29 thermidor dernier (17 août 1800). Suivant le devis fait en 1792<sup>24</sup>, les réparations montent à la somme de 700 frs, attendu qu'on aurait pris des matériaux sur les démolitions de la Piferie ; mais depuis la chute du restant de la grange qui vient de s'effectuer le 29 de l'autre mois, les réparations avec celle à faire aux bâtiments du fermier montent à 1100.

Comme dans le devis fait en 1792 on prenait les matériaux nécessaires au rétablissement de la grange dans les démolitions des bâtiments de la Pipherie<sup>25</sup>, dont les terres ont été réunies à la métairie des Landes, et si l'on la prenait actuellement pour les mêmes réparations, cette dépense diminuerait au moins de 300 f ».

1806 : La correspondance Corbigny – Fontenay prévoit de réunir l'Anerie à la Jolivetière.

Dans le document Lault de 1817, le nom de la métairie semble être Launay. Les terres et les prés voisinant ceux de la Jolivetière, il ne peut s'agir que de l'Anerie, ainsi décrite :

« Et le dit jour 24 juin au dit an six heures du matin, nous sommes transportés à la ferme de Launay à l'effet de visiter et constater les lieux dépendants de ce domaine, accompagné de la femme de Frauchot Jean, fermier de ce domaine, qui nous a indiqué les lieux et dépendances ;

---

<sup>22</sup> Sans doute s'agit-il de toises carrées, chacune valant 3,8 m<sup>2</sup> ; soient 19 m<sup>2</sup> pour cinq toises carrées.

<sup>23</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 2 novembre 1800.

<sup>24</sup> Ou en 1795 ? Devis qui, alors, n'aurait pas connu de suites.

<sup>25</sup> La Pipherie.

une grande chambre à feu solivée, bien carrelée, une porte coupée..., une bassie en pierre dure taillée,

une boulangerie avec four à cuire le pain, solivée, planchayée, non carrelée  
une vacherie, solivée, planchayée...,  
un toit à porcs couvert de chaume...,  
un poulailler au bout des bâtiments,  
une écurie aux chevaux,  
une grange servant d'écurie, ... ».



Fig. 48 : 1819, cadastre napoléonien ;

Autres fermiers :

« 1816 : Pierre François Franchet, décédé en 1845, époux de Cécile Foisneau,

1819 : bail pour un an, du 9 juin 1819, à Pierre François Franchet, y demeurant (22 ha 98 de terres et 6 ha 12 de prés),

1822 : Louise Cordier, veuve de Jean Tremblay, précédemment au Chast (bail de neuf ans, du 1/11/1822) »<sup>26</sup>.

Prudhomme envisage la suppression de l'Anerie en 1831.

L'Anerie	Mi254/1	539.6	2290.015
----------	---------	-------	----------

En 1842, dix jours furent consacrés à la démolition de la grange<sup>27</sup>, et au chargement des bois de démolition.

<sup>26</sup> Aménagement 1997/2011. Ce document indique « disparue en 1836 ».

<sup>27</sup> A. D. Loir-et-Cher, 37 Q Travaux 3.



## La taille Regnard.

La Taille Regnard<sup>28</sup> est sans conteste Mi263/1, visitée en 1547 :

« En la maison appelée **La Taille Regnard** assise audict parc près **Travail Ribault** y a bon logis et suffisant pour asseoir une bonne mestairye ; en laquelle maison demeure *Gencien de l'Aulne* et la luy a baillée *Pierre Cassot* du Pynet aud[ict] la court<sup>29</sup> courtilz<sup>30</sup> seulement et luy en fait de ferme vingt cinq solz tournoys comme nous a dict ledict *de l'Aulne* ; aussi nous a dict que les terres d'alentour ladicte maison qui sont labourées ont esté labourées ou fait labourer par *Jehan Le Vacher* ; ne scet<sup>31</sup> à quel pris en moison ».



Fig. 49 : Plan de 1787 ; la taille au Renard, près Travail Ribault.

Le caractère évident de l'identification tient au sens de la visite des envoyés du roi, se déroulant de l'ouest vers l'est, et à l'absence d'autres restes dans cette zone.

La métairie n'apparaît plus sur aucun plan, ni autre document, sauf, éventuellement, en tant que nom de climat.

La table des noms ne l'ignore pas : « La Taille à renard ou La Taille Ruard, futaye », introduisant une autre variation du toponyme.

La Taille Regnard	Mi263/1	540.35	2290.525
-------------------	---------	--------	----------

La taille Régnard est dans une situation semblable à celle de la métairie des Isles. Sans doute faut-il envisager sa disparition dans la deuxième moitié du XVIe siècle.

<sup>28</sup> La taille au Renard.

<sup>29</sup> La ferme (<http://michel.blas.free.fr/haussy/pourcengle.htm>).

<sup>30</sup> D'après le dictionnaire d'Antoine de la Furetière : « Le "Courtill" est une petite cour de campagne qui n'est point fermée de murs, mais seulement de hayes, de fagotage, ou de fossez ( fossez : traduisez "talus" pour le XXe siècle). On le dit aussi des bassecours, où on fait le mesnage de la campagne. On le dit aussi de quelques lieux des jardins. Ce mot vient de Courtile Latin, diminutif de Courtis . Menage. ». Court courtilz : ferme et jardins.

<sup>31</sup> Sait.



## Travail Ribault.

Autre lieu vivant en 1547, qui, lui, a perduré.

« Et de là, sommes transportez en la maison et mestairye de **Travail Ribault** que avons trouvée bien et suffisamment logée pour faire mestairye qui parcydevant avoit esté <sup>32</sup> en mestayrie et encores de présent bien logée pour y asseoir mestairye ; en laquelle avons trouvé la *fille de la veufve Jehan Le Large* qui y a esté trouvée mallade au lit ; laquelle *fille* nous a dict que parcydevant soy, son père et lad[icte] mère avoient pris ledict lieu à ferme des officiers du roy jusques à certain temps qui estoit finy ~~de combien~~ \_\_\_\_\_ se y estoit toujours tenus sans la tenir de personne.

Et près ladicte maison y a plusieurs terres qui ont esté ensemencées en l'année passée et pris les fruitz d'icelle en ceste présente année ; mays n'a sceu dire *la fille de ladicte veufve* qui les a prys ne \_\_\_\_\_ la cueille en moison d'icelles.

Et aussi sommes transportez en **une maison près dudict lieu**<sup>33</sup> où l'on dict demourer *Jehan Pean* qui ne la tient sinon par souffrance, ainsy que nous a récité *Guill[aume] Bourguignon*, lequel a dict avoir fait et façonné en l'année dernière les jardins de ladicte maison et que le li[eutena]n des gardes dudict parc les luy a fait faire, le *seigneur du Vergier* li[eutena]n des gardes de la forest ».



Fig. 50 : Plan de 1600 ; Travail Ribault.

La table des noms signale une « Fontaine de Travail Ribault ». Cette fontaine, toujours active, identifie le lieu exact de la métairie, parmi les trois endroits comportant pierres et tuiles. C'est aussi le site le plus documenté : pierres, tuiles, briques, tomettes, mare au sud et fontaine au nord.

Le plan de 1745 apporte d'autres précisions :  
« Ancienne Faisanderie de Travail Ribaut, Faisanderie de travail Ribaut, Petit Travail Ribaut »

François Landrouin est fermier de 1784 à 1786. Pierre Marand et Marie Rousselé sa femme lui succèdent<sup>34</sup> au 1<sup>er</sup> novembre 1790 (bail<sup>35</sup> du 28 juin 1790).

Aucun fermage n'a été encaissé<sup>36</sup> en 1788 et 1789.

Le dénombrement général<sup>37</sup> des batiments et terres de 1785 - 1786 note pour « Travail Ribault » 34 arpents de terres, 1 arpent de jardin et 3 arpents de prés.



Fig. 51 : Plan de 1745 ; Travail Ribaut.

<sup>32</sup> « Blanc » dans le texte.

<sup>33</sup> Près de Travail-Ribault.

<sup>34</sup> Table des fermes de 1784/1787 ; A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>35</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>36</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

Le plan de 1787 affiche la métairie (voir fig. 46).

L'état des terres et batimens de 1791 n'en dit rien.

Un acte notarié<sup>38</sup> du 26 floréal an II (15 mai 1794) s'adresse à Pierre Marceau (deuxième nom difficile à lire), locaturier demeurant à la locature de Travail Ribaut.

La correspondance Corbigny – Fontenay de 1806 prévoit sa suppression.

Le plan de 1810 la note supprimée.

Le document Lault n'en fait pas état.



Fig. 52 : cependant en 1819, cadastre napoléonien, deux bâtiments sont recensés.

Prudhomme cite 1831 comme date de suppression.

La démolition<sup>39</sup> eut lieu en deux fois : 1831 et 1839.

Travail Ribault	Mi 267/1	541	2290.52
	Mi267/2	541.06	2290.430
	Mi 283/1	541.065	2290.540

<sup>37</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 7.

<sup>38</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>39</sup> A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

## Les Grand et Petits Chats.

Autres lieux visités en 1547 :

« Et dudict lieu de Travaille Ribault nous sommes transportez au lieu de **Chaz** en la première des mestairye cydavant faictes et establies audict lieu où demoure de présent *Jehan Le Vacher* laquelle mestairye est bien bastye ; et auquel *Vacher* que avons trouvé audict lieu avons demandé de qui il tenoit icelle mestairye ; qui nous a dict que parcydevant il a tenu lad[icte] mestairye à ferme et que depuis son bail finy, il a toujours depuis demouré en icelle mestairye ; mays qu'il n'a labouré ne fait labourer aucunes terres d'icelle mestairye, et que les terres qui y sont de présent labourées, ung nommé *Claude*, li[eutena]n des gardes dudict parc, les a fait labourer.



Fig. 53 : Plan de 1600 ; Petit et Grand Chat.

Aussi nous a dict et déclaré ledict *Le Vacher* qu'il a quatre vaches et quarente chefs de brebis qu'il tient audict lieu ; et que quatre ou cinq boulg<sup>40</sup> de fagots et bourrées qui sont près ladicte maison luy appartiennent et qu'ils sont yssuz des taillys qui ont dernièrement esté venduz audict parc et les a acheptez.

Avons en outre demandé audict *Vacher* qui est celluy qui demouroit en une **autre mestairye** assise audict lieu de **Chaz** près celle où demoure ledict *Vacher* qui nous a dict que ledict *Claude*, garde dud[ict] parc, y demoure ; et est ladicte mestairye bien logée et suffisante pour y mettre et asseoir mestairye.

Et la **troisiesme mestairye** qui y souloit estre avons trouvée démolye et ne se y peult rasseoir mestairye sans grand despens et répara[cio]ns ».



Fig. 54 : Plan de 1745 ; les Chats.

La table des noms note : Les Chats.

Le plan de 1745 : voir ci-contre.

Ont tenu ou habité le Grand Chat :

« 1703-1706 : Paul Guillon (26 livres par an),

1731 : Toussaint Michou,

1736-1757 : Sulpice Michou,

1754 : décès de Sylvain Mabileau, époux de Françoise Mariette,

1759-1760 : Sylvain Defins, époux de Marie-Anne Dubreuil,

1766-1781 : Pierre Potin, époux de Marie Rilly, puis, en 1777, de Angélique Marie Courion »<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> En principe, grande serpe : « iceluy de Loriere avec ledit boulg rompit quelque quantité du boys de ladite haye », Rémission pour Pierres Couldray, Registre B33 Lettre n° 17, 08/04/1530. Nicole Dufournaud, consultable sur : <http://nicole.dufournaud.net/remission/>. Ici, il s'agit du bois coupé.

<sup>41</sup> Aménagement 1997/2011.

La table des fermes<sup>42</sup> donne les noms de quelques fermiers du Grand Chas :

Claude Potin, frère de Pierre Potin, de 1784 à 1786,

Etienne Michoux (bail<sup>43</sup> du 27 février 1787) de 1787 à 1791 qui partagerait la ferme<sup>44</sup> avec Pierre Bourguignon en 1788 et 1789, (L'état des baux<sup>45</sup> (fermes et maisons) de 1786 à 1791 donne un bail à ce nom du 27 octobre 1789), et qui cumulerait sur ces deux années avec le Bout des Chênes.

L'état des baux<sup>46</sup> de 1804 attribue

au Grand chat, 24 ha de terres et 3 en prés. Clément est fermier jusqu'à cette date.

Ont tenu ou habité le Petit Chat :

« 1702-1708 : Jacques Porcher (60 livres par an),

1776-1779 : Esprit Salignat, époux de Marie Bouvé,

1789-1791 : Etienne Landeroin, époux de Geneviève Coulon »<sup>47</sup>.

Le Petit Chas est tenu de 1784 à 1786 par Esprit Salignat. Etienne Landrouin en est le successeur du 1<sup>er</sup> novembre 1789<sup>48</sup> à 1791.

L'état des baux<sup>49</sup> de 1804 attribue au Petit Chat, 18 ha de terres et 0,6 de jardin. La veuve Landrouin tient la ferme jusqu'à cette date.

Et encore :

« 1789-1792 : Pierre Bourguignon, décédé en 1792, époux de Marie Beignet,

1807 : décès de François Clément, époux de Marie-Anne Hubert,

1819-1821 : Jean Tremblay, à partir du 10/12/1819,

1822 : Louise-Françoise Cossier, veuve de Jean Tremblay,

1825 : Jean-Noël Rivière, époux de Margueritte Boissière »<sup>50</sup>.

Le dénombrement général de 1786 sépare :

Petit Châs : 8 arpents de terres, 3 arpents de prés,

Grand Châs : 48 arpents de terres et 11 arpents de pré en une pièce.

Le plan de 1787 affecte tout l'espace au G<sup>d</sup> Châs et ignore le Petit Chas.

Cependant en 1789, l'état des baux<sup>51</sup> (fermes et maisons) de 1786 à 1791 attribue encore un petit espace à la locature du Petit Chat : 3 arpents de terre et un arpent de pré (locaturier : Etienne Landrouin).

---

<sup>42</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>43</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>44</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>45</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707.

<sup>46</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 295.

<sup>47</sup> Aménagement 1997/2011.

<sup>48</sup> Bail renouvelé le 27 octobre 1789. A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>49</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 295.

<sup>50</sup> Aménagement 1997/2011.

L'état des terres et des batimens de 1791 décrit pour

le Petit Chat : maison, grange, deux écuries ; le pré (1,5 arp) bute à la maison, les terres (8 arps) et les pâtis (6 arps) n'en sont pas éloignés. Sont comptés 4 vaches, 1 toreau, 2 chevaux. Il n'y aura pas de bêtes à laine. Revenu présumé : 160 livres ;

la métairie du Grand Chat : maison, grange, écuries, étables, le tout en passable état ; le pré (12 arps) joint au jardin de la maison et s'étend jusqu'à l'ancien fossé de la rivière ; les terres (45 arps) en quatre pièces sont autour de la maison. Il y a 6 bœufs, 6 vaches, 1 toreau, 3 chevaux ; il n'y aura pas de bêtes à laine. Revenu présumé : 375 livres. « Pierre Bourguignon, mauvais fermier, jouit pour 220 livres par an. Il doit 1790, 1791. Ses terres sont en très mauvais état ; il est donc intéressant de le changer, sauf à prendre les précautions nécessaires pour s'assurer l'arriéré ».

1792 : « Le Grand Chat est en assez mauvaises mains ; le fermier laisse à peu près ses terres en friche ; il paraît, suivant le tableau, qu'il doit deux années ; il serait intéressant de trouver moyen de déterminer ce fermier à sortir de bon gré et lui fournir un logement<sup>52</sup> ».

Des réparations<sup>53</sup> sont adjugées en 1801, à la suite de celles faites les années précédentes :

Grand Chat : dans la chambre du fermier, réparation du foyer et du contre cœur ; enduit du manteau de la cheminée ; carrelage du four aux deux tiers en carreaux neufs ; rétablissement de la couronne et de la bouche du four ; dans la chambre, réparation du carrelage en carreaux neufs ; à l'écurie seront faits tous les enduits à la charge du propriétaire<sup>54</sup> ; réparation de l'appui de la croisée de l'écurie : une planche sera scellée ; à la chambre du bout, plusieurs parties de maçonnerie aux murs intérieurs ; terrassage de cette chambre en plusieurs endroits ; enduits en maçonnerie à tous les murs de basse-goutte, à l'extérieur ; au pignon de la grange du côté du couchant, construit en pan de bois, les entrevous en torchis seront faits et enduits en maçonnerie en dehors ; aux colombages et pans de bois de face des étables, les entrevous seront refaits en torchis, y compris pignon et cloison de séparation ; l'huissierie en bois de la basse-goutte de la grange du côté du nord sera remplacée d'aplomb ; pour empêcher par la suite son écartement, il sera posé un arc-boutant aux poteaux de l'huissierie ; l'étable étant en ruine tant pour les pans de bois que pour la couverture toute renversée, il convient de faire tous les ouvrages de charpente et de couverture qui suivent au pan de bois du côté de la cour, relatté à neuf et tuiles à moitié ; le surplus des couvertures du bâtiment du fermier qui n'ont point été réparées les années précédentes, seront repiquées, chaulées et émoussées.

Petit Chat : le four, enduit intérieur et extérieur, y compris le foyer en brique, le tout en recherche ; le pignon du côté du couchant et le bas côté seront renduits sur 97 cm de hauteur ; réparation

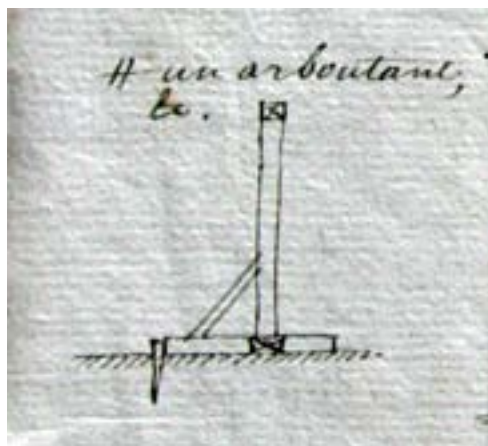


Fig 55 : Croquis de l'arc-boutant.

<sup>51</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707.

<sup>52</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.

<sup>53</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

<sup>54</sup> Le propriétaire des bâtiments étant la nation, sans doute faut-il comprendre le propriétaire du bétail.



du sousmurage du côté du nord ; torchis aux entrevous du colombage, intérieur et extérieur, enduit à chaux et sable par dehors.

Des réparations sont à nouveau entreprises en 1805<sup>55</sup>.

Le petit et le grand Chas sont prévus supprimés en 1806.

Le plan de 1810 note :

« Petit Chast : locature supprimée.

Le Grand Chast : maison ».

Le document Lault de 1817 donne un descriptif pour chacune des deux fermes.

« Ferme du Petit chat :

une chambre à feu, solivée et à torchis, non carrelée excepté le foyer, porte ouvrante sur la vacherie,

une autre chambre à feu non carrelée, un four à cuire pain, sur le dit bâtiment, un bas côté avec porte, un jardin,

dans le grand pré de Chat contenant environ six hectares ... une fontaine naturelle entourée de quatre peupliers.

Ferme du Grand Chat :

une chambre à feu, solivée, planchayée en torchis, bien carrelée, un potager à trois fourneaux, une bassie<sup>56</sup> taillée en pierre dure ...,

une grande écurie aux chevaux ..., mangeoire en bois, quatre boucles d'atache et son ratelier, un bois de lit cloué et scellée ...,

autre chambre à feu, un four à cuire pain, solivée, planchayée, carrelée, partie en briques et pavés, une bassie taillée en pierre dure ...,

un toit à porcs mal pavé avec sa porte ...,

un poulailler ...,

une grange servant d'écurie garnie de ses deux côtés de mangeoires en bois avec trente boucles d'attache et leur ratelier ...,

une vacherie partagée par une cloison en ruine ...,  
une bergerie<sup>57</sup>

...,

une cour close au midi d'une haie en mauvais état ...,

un jardin.



Fig. 56 : 1819, cadastre napoléonien ; les bâtiments des deux métairies.

<sup>55</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

<sup>56</sup> Pierre d'évier (solognot).

<sup>57</sup> Ce qui contredit la prescription de 1791.

Prudhomme retient la date de 1831 pour leur suppression. Le document d'aménagement 1997/2011 table sur 1836.

Les restes du grand Chat sont relativement abondants : 2 amas, mare entre, sur un épandage de 50 sur 80 mètres.

La ferme du Grand Chat fut démolie en 1831. La démolition des fondations des Grand et Petit Chat eut lieu en 1838, du 9 au 11 août<sup>58</sup>.

La deuxième métairie du Petit Chat, vue démolie en 1547 (mais laquelle des deux est-ce ?), n'a pas été reconstruite.

Le Petit Chat	Mi259/1	540	2290.820
id	Mi259/2	540.8	2290.560
Le Grand Chat	Mi260/1	540.31	2290.91

---

<sup>58</sup> A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).



## La Ricaninière (championne des glissements toponymiques).

### Nous sommes toujours dans la liste des lieux visités en 1547 :

« Et dudict lieu de Chaz sommes transportez en une autre mestairye appellée **La Recaynière**<sup>59</sup> ; la maison duquel lieu a esté réparée de nouvel pour la demourance dudict *Claude*, garde susd[ict], et que en icelle maison y a estable pour quatre ou cinq chevaulx ainsi que a rapporté ledict *Le Moigne*, commys susdict ; laquelle maison avons trouvée fermée et n'y demeure pour le présent personne ; et est suffisante pour y rasseoir une bonne mestairye.

Et près d'icelle mestairye avons trouvé dix huit ou vingt chefs de beufs et vaches pasturant es terres et prayries dudict lieu ; et estans sur ledict lieu s'est présenté *Jehan Monnot* qui nous a dict avoir prys dudict *Claude* et du *seigneur du Vergier*, gardes dudict parc, grande quantité de terres, assises près ledict lieu de la Recaynière, desquelles il leur faict de ferme à la raison d'une boessellée des dictes terres ung boesseau de blé, et que pour labourer icelles terres il tient audict lieu six beufs ».



Fig. 57 : Plan de 1600 ; La Ricaninière.

Cassini cite : « La Recallinière », et la table des noms : « La Carinière, maison ».

Sans doute faut-il ajouter cette dernière variation à la liste des errances toponymiques, car sa place dans la table la situe entre les Chats et la Béchardière, ces deux sites étant voisins à l'est et à l'ouest.



Fig. 58 : Plan de 1745 ; La Ricaninière.

« La Locature de la Récarinnièrre » est tenue<sup>60</sup> par Pierre Marand de 1784 à 1786, puis à partir du 7 septembre 1788 par Pierre Michou et Marie Bruneau sa femme, jusqu'en 1792.

Une autre source<sup>61</sup> donne Etienne Michou pour 1788 et 1789.

Le dénombrement général de 1786 donne pour la « Récarinière » (encore une variante proche de la précédente) : 16 arpents de terres et 2,5 arpents de prés.



Fig. 59 : Plan de 1787 ; La Ricaninière.

Le plan de 1787 la situe.

L'état des terres et des batimens de 1791 spécifie :

la Ricaninière : 16 arps de terres, 2,5 arps de prés ; revenu espéré : 100 livres. Maison et grange en mauvais état ; les prés et les terres avoisinent la maison.

<sup>59</sup> La Récadinière (1600), L'Arcadinière (1745), La Récadinière (1787), La Ricaninière (1913 bien que depuis longtemps disparue à cette date).

<sup>60</sup> Table des fermes de 1784/1787 ; A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>61</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

Il y a 4 vaches, 1 toreau, 2 chevaux. Il n'y aura pas de bêtes à laine. « Ce fermier est un paresseux. Il doit 1790 et 1791. Il laisse dégrader le domaine. Il jouit en vertu de conventions verbales, partant à explulcer<sup>62</sup> ».

« Il est intéressant que ce fermier soit expulsé, vu qu'il laisse tout dépérir, mais d'après la coutume des lieux, il a droit de jouir encore trois années<sup>63</sup> ».

L'état des charges des métairies<sup>64</sup> du 11 brumaire an XIII (2 novembre 1804) décrit ainsi : « consistant en maison d'habitation et accessoires, jardin, seize arpents de terre et deux arpents et demi de pré. L'adjudicataire ne pourra tenir de bêtes à laine mais seulement quatre vaches et leur suite qui pourront pacager, avec autres fermiers<sup>65</sup>, dans les bruères du Grand Chast ».

Des réparations<sup>66</sup> sont adjugées en 1801 à la Récarinière :

à la grange, entrevous en maçonnerie, le tout en recherche ; murs intérieurs de la chambre, autour de la cheminée et de l'évier, enduits en recherche : deux toises de carreaux et notamment sous le lit ; le surplus du sol sera terrassé ; réparation de la marche de l'entrée en vieux moellons ; au-dessus de la chambre terrassage du grenier en entier ; assise en pierre sous le poteau d'huissierie de la grange ; au pignon du côté d'amont et au mur extérieur du four, reprise en maçonnerie ; rétablissement d'une partie de la voûte du four en briques ; les grandes portes de la grange, étant entièrement usées de vétusté, seront faites à neuf ; pose de deux châssis de verre en plomb ; couverture à relatter à neuf, avec fourniture de tuiles au quart, le surplus repiqué et chaulé.

D'autres réparations sont entreprises en 1805<sup>67</sup> à la Récarinière.

La suppression est prévue par la correspondance de 1806.

Le plan de 1810 donne « La Ricanninière : maison ».

Le document Lault parle d'une locature de la Ricanière :

une chambre à feu, four à cuire pain, solivée, planchayée à torchis, bien carrelée, une bassie taillée en pierre dure ...,

une petite grange, la batterie en bon état ...,

une vacherie ...,

la cour en bon état,

le jardin.



Fig. 60 : ... et 1819, cadastre napoléonien : la Ricanninière.

<sup>62</sup> Probablement, faut-il lire « explulcer ».

<sup>63</sup> Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>64</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 295.

<sup>65</sup> *Sic*.

<sup>66</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

<sup>67</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

Prudhomme retient la date de 1831 pour sa suppression.

La Ricaninière	Mi261/1	540.605	2291.205
----------------	---------	---------	----------

Le site est documenté par une concentration de grosses pierres et par un épandage de tuiles fragmentées, en bordure nord de la dépression située au sud du site.

Deux dates apparaissent pour les démolitions<sup>68</sup> : 1831 et 1839.

---

<sup>68</sup> A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

## La Béchardière.

En 1547 : « Nous sommes pareill[ement] transportez en la mestairie appellée **La Beschardière** bien et suffisamment logée pour y mectre et asseoir mestairye ; et en laquelle demoure de présent *Valentin Speaulx* ; la *femme* duquel avons trouvée audict lieu qui nous a dict que sondict mary tenoit à ferme ledict lieu du *seigneur du Vergier*, li[eutena]n des gardes dudict parc à la somme de cinquante solz tourn[oys] par an, et que sondict mary tient seullement la maison dudict lieu et deux septrées de terre dont il paye audict *seigneur du Vergier* ung septier de blé par an.

Et que les autres terres deppend[an]s de ladicte mestairie ledict *s[eigneu]r du Vergier* les a baillées à plusieurs autres personnes qu'elle ne congnoist.



Fig. 61 : Plan de 1600 ; La Béchardière.

Aussi nous a dict lad[icte] *femme dudict Speaulx* que son dict mary tient à ferme desdictz *officiers* du roy troys monstrées<sup>69</sup> de maroys ; et qu'elle a audict lieu treize chefs de brebiz.

Et avons trouvé es terres qui sont vis à vis ladicte mestairye environ soixante chefs de brebiz que ladicte *femme dudict Speaulx* a dict appartenir à plusieurs personnes, ses voisins.

Les plans de 1600 et 1745 cartographient la métairie.

La table des noms indique : « La Beschardière, maison ».

Ont tenu ou habité la Béchardière :

« 1696 : Toussaint Gitteau,  
1704-1709 : Sylvain Boutton (ou Boullon),  
1736 : Laurent Pétinay, métayer,  
1761-1775 : Etienne Huet, époux de Louise Guillemain,  
1778 : décès de Louise Nerdeux (72 ans), veuve de Jacques Guillemain »<sup>70</sup>.



Fig. 62 : Plan de 1745 ; La Béchardière.

Le dénombrement général de 1786 indique 59 arpents de terres et 4 arpents de prés.

Etienne Huet est fermier<sup>71</sup> en 1787, Antoine Fortin<sup>72</sup> de 1788 et 1791 (année de son décès), Jacques Gaudin à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1791<sup>73</sup>, confirmé en 1794<sup>74</sup>, confirmé en 1800<sup>75</sup>.

<sup>69</sup> Espace de surface mal définie, ici, de marais.

<sup>70</sup> Aménagement 1997/2011.

<sup>71</sup> Table des fermes de 1784/1787 ; A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>72</sup> Etat des fermes en 1788 - 1789. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>73</sup> Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.



Fig. 63 : Plan de 1787 ; La Béchardière.

L'état des terres et des batimens de 1791 annonce 59 arps de terres et 6 arps de prés. Le revenu escompté est de 268 livres. Maison, grange, deux écuries en bon état ; plusieurs loges à réparer. Le bétail regroupe 6 bœufs, 6 vaches, 1 toreau, 3 chevaux. Cette métairie est vacante. Le futur fermier n'aura pas de bêtes à laine.

1792 : « La Béchardière est vacante<sup>76</sup> ».

L'état des fermes de 1800 ajoute les précisions suivantes :

« Les bâtiments de cette métairie consistent en un corps de logis couvert en tuile composé de deux chambres dans l'une desquelles est la bouche du four, deux étables ou écurie, une grange, deux mauvaises loges devant la cour entre une troisième loge adossée au pignon de la grange qui appartient au fermier.

Ces bâtiments sont construits en bois avec torchis en terre, couverts en tuile ; les loges en geon<sup>77</sup>. Ces bâtiments viennent d'être réparés...

Les deux loges dont est question appartiennent à la métairie, et celle adossée au pignon de la grange au fermier. Il sera nécessaire d'avoir le mémoire des ouvrages qui viennent d'être faits à cette métairie afin de le vérifier sur les lieux ».

Des réparations sont entreprises en 1805<sup>78</sup>.

Autres fermiers :

« 1814 : Jacques Lecomte, berger, et Elisabeth Franchet,  
 1817 : Jean Genet et Jean-Paul Michou, époux de Marie Gidor,  
 1818-1821 : Pierre Jeunet (bail du 1/11/1818, résilié pour non paiement au 1/11/1821),  
 1822-1825 : Pierre François Franchet, époux de Cécile Foisneau, précédemment à l'Anerie (bail de 9 ans du 1/11/1822) »<sup>79</sup>.

La Béchardière était prévue supprimée en 1806, ce que confirme le plan de 1810.

Le document Lault signale un contentieux entre la princesse de Wagram et le fermier de la Berchardière, le sieur Jevuret, à propos de matériaux de construction. La ferme est décrite sous le nom de « La Richardière ».

une chambre à feu solivée, planchayée en torchis, non carrelée sauf le foyer ..., une bassie en pierre dure ..., un four à cuire le pain, solivé à torchis, ...  
 un bas côté solivé et plancher à torchis, non carrelé ...,

<sup>74</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; 27 floréal an II (16/05/1794).

<sup>75</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 1705 ; Etat des fermes en 1800, et A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès-verbal d'adjudications des biens nationaux dépendant du domaine de Chambord, daté du 9 vendémiaire an 9, soit du 1<sup>er</sup> octobre 1800.

<sup>76</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; avis de la municipalité du 7 novembre 1792.

<sup>77</sup> Probablement, couvertes en joncs.

<sup>78</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1707. Adjudications du 14 ventôse an XIII.

<sup>79</sup> Aménagement 1997/2011.



une écurie aux chevaux ..., avec trois attaches, le ratelier demi-usé ...,  
 une autre écurie ...,  
 une vacherie ... couverte de brumaille ...,  
 une grange d'une ferme et sa batterie en mauvais état ...,  
 un poulailler construit et couvert en brumaille ...,  
 la cour en bon état, deux lucarnes sur le bâtiment dont l'une a une porte ...,  
 un jardin clos de haies vives et sèches.



Fig. 64 : 1819, cadastre napoléonien ;



Fig. 65 : Carte IGN ; La Béchardière et probables associés.

Prudh

omme retient 1831 comme date de suppression.

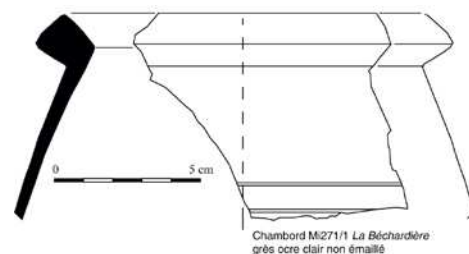
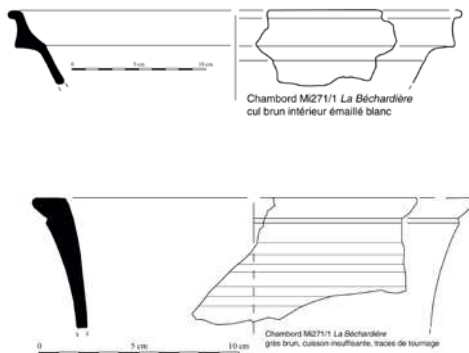
Le site est bien documenté, avec un nombre conséquent de tessons de pots (cul brun, faïences diverses), mobilier qui évoque un abandon sans récupération des biens.

La Béchardière	Mi271/1	541.435	2291.58
Etang	Etg270/271	541.15	2291.57
Associé à l'étang	Mi271/2	541.19	2291.67

L'étang est à 200 mètres de La Béchardière. Aucun document ne vient corroborer la dépendance de l'étang à la Béchardière. Seule la proximité plaide en ce sens.

Mi271/2 est marqué par un abondant épandage de pierres, en partie dans l'effluent de l'étang.

La démolition des bâtiments<sup>80</sup> eut lieu en 1839.



<sup>80</sup> A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

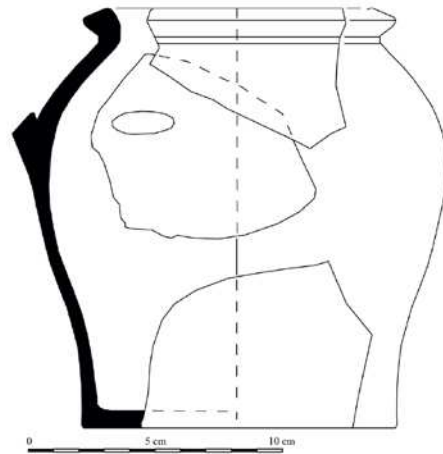
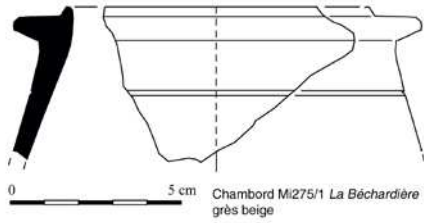
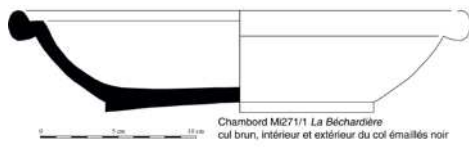


Fig. 66 : Vases de la Béchardière.



## La Gabillière.

Elle aussi visitée en 1547 :

« ... nous sommes transportez au lieu et mestairye de **La Gabillière** maison et logys propre et convenable pour faire une bonne et grosse mestairye, parce que les terres qui sont alentour dudict lieu ne pourroient estre attribuées à au[tre]s mestairyes pour raison elle<sup>81</sup> qu'elles sont loing d'icelles ; et en laquelle mestairie de la Gabillière demeure *Loys Birguin* lequel avons trouvé audict lieu et à luy demandé de qui il tenoit ladicte mestairie ; qui nous a dict qu'il la tenoit à moictyé de fruictz d'un *huissier du Roy* appellé *de Courteaulx* ; et laboure seulement onze septrées de terre et qu'il a audict lieu vingt deux chefs de bestes, le tout apparten[ant] audict *de Courteaulx*.



Fig. 67 : Plan de 1600.

Oultre nous a dict ledict *Birguin* que un nommé *Jehan Gourdin* de Mon<sup>82</sup> a mys audict lieu paistre et pasturer, par quelque temps, sept ou huit vingtz chefs de moutons par composition<sup>83</sup> qu'il en a fait avec ledict *de Courteaulx* de pour c[er]tain pris, et convenu entre eulx.

Les plans de 1745 et 1787 conservent le site (voir fig. suivantes).

La table de noms de 1676 – 1727 est ambiguë : « La Gabillière. Clos où il y a un peu de taillis ».

Le dénombrement général de 1786 ne recense pas la métairie, non plus que l'état des terres et des batimens de 1791.



Fig. 68 : Plan de 1745.

La table des fermes<sup>84</sup> de 1784/1787 indique que la veuve Breton avait la ferme en 1787, et qu'elle partageait<sup>85</sup> la ferme avec Gentien Boulay en 1788 et 1789. Bail<sup>86</sup> pour ce dernier et Marie-Anne Bertheline, sa femme, seuls, le 27 septembre 1789.

« Les bâtiments de ce domaine étaient dans le plus mauvais état, quand ce fermier y est entré. Ils ont été réparés<sup>87</sup> ».

<sup>81</sup> Mot paraissant superflu.

<sup>82</sup> Probablement « Mons-près-chambort ».

<sup>83</sup> Accord, convention.

<sup>84</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>85</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>86</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>87</sup> Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

Le 29 janvier 1793, le citoyen Boulay est surpris à voler du bois dans le canton de le Bruyère et est jugé et condamné<sup>88</sup> à 15 livres d'amende et autant de restitution. Gentien Boulay est encore fermier en 1794<sup>89</sup>.

Des réparations<sup>90</sup> sont adjudgées en 1801 : reconstruction des étables qui ont été autrefois incendiées, étant couvertes maintenant en paille soutenues sur poteaux fourches ; rétablir la charpente et couverture en tuille ; n'ayant maintenant aucun vestige de charpente et couverture, il est urgent qu'elles soient refaites à neuf ; le terrassage tout ruiné sera refait à neuf ; réparations sur tous les bâtiments et notamment sur le fournil.

L'état des baux<sup>91</sup> de 1804 attribue 45 ha de terres et 5 en prés au Pinay. Pétinay fils est fermier jusqu'à cette date.

La correspondance Corbigny – Fontenay de 1806 préconise la réunion de la brosse à la gabillière, ce que confirme le plan de 1810.

En 1815, il est compté 280 ovins<sup>92</sup>, principalement des béliers.

Le document Lault de 1817 se montre très prolix :

Visité la chambre du berger, la cheminée à cerne et la dite chambre bien carrelée, solivée et planchayée, le tout en bon état ...,

chambre du fermier nommé Le Guay, pavée, solivée et planchayée, à cheminée ...,

une grande chambre froide au tiers pavée ...,

une écurie aux chevaux, ... ayant son râtelier et mangeoire en bois dans les deux tiers de sa longueur,

grenier sur les deux chambres et l'écurie cy dessus chargé en terre sur les deux tiers de l'écurie, la moitié du grenier en bon état, ...une lucarne sur l'écurie fermée avec porte ...,

une vacherie non solivée ...,

une autre vacherie ...,

une autre écurie aux chevaux ...,

une grande bergerie divisée en deux ...,

une grange composée de cinq fermes ...,

deux toits à porcs ...,

un fournil ayant four ...,

la cour en bon état.



Fig. 69 : Plan de 1787. Le Rond de Paris n'a jamais existé.



Fig. 70 : 1819, cadastre napoléonien ;

<sup>88</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>89</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; acte notarié du 26 floréal an II (15/05/1794).

<sup>90</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

<sup>91</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 295.

<sup>92</sup> A.D. L.-et-Ch., 37 Q Forêts 28.

Les activités agricoles<sup>93</sup> ont cessé vers 1965.

La métairie est aujourd'hui en bon état, utilisée principalement pour des activités pédagogiques concernant le parc et sa faune.

La Gabillière	Mi012/2	539.8	2295.6
---------------	---------	-------	--------

---

<sup>93</sup> D'après J.-P. Perdriel, repris par A. Prudhomme, *op. cit.*

## La Guillonnière.



Fig. 71 : Plan de 1600.

Proche du Cosson, sur sa rive droite, elle a été visitée en 1547 :

« Et au lieu de **La Guyonnière** avons trouvé les maisons dudict lieu suffisantes pour f[ai]re mestairye ; et en laquelle demeure *Jehan de Gratelon* qui nous a dict tenir ledict lieu en garde de par led[ict] *cappitaine* à la charge de labourer ou faire labourer deux ou troys septrées de terre pour soy aider à vivre ; et n'a aucun bestial audict lieu ; et les terres qu'il faict labourer c'est à son argent ».

La table des noms cite : « La Guyonnière ».

Les plans de 1745, avec un toponyme variant, et 1787, plus classique, suivent.



Fig. 73 : Plan de 1787.



Fig. 72 : Plan de 1745 : « La Gunière ».

Le dénombrement général de 1786 passe la Guillonnière sous silence.

La table des fermes<sup>94</sup> de 1784/1787 indique que René Potin est fermier en 1787, et qu'il partage la ferme<sup>95</sup> avec Louis Boucher en 1788 et 1789. Un bail est fait à ce dernier<sup>96</sup>, seul, le 27 octobre 1789.

« Cet homme est seul. Il jouit en vertu de conventions écrites mais non signées. Il faut affermer ce domaine sans délais<sup>97</sup> ». L'apparence de droit prévaut.

L'état des terres et des batimens de 1791 donne les précisions suivantes :

77 arpents de terres, 8 arpents de prés ; maison, grange, écurie et des loges servant d'étable, le tout en passable état ; revenu attendu : 391 livres. Il y a 6 bœufs, 8 vaches, 1 taureau, 4 chevaux. Il faudra tenir 150 bêtes à laine. « Le fermier actuel exploite mal le domaine. Il doit en cet instant 799 livres d'arrages, mais son chetel<sup>98</sup> est conséquent et paraît offrir une caution suffisante pour le passé ».

<sup>94</sup> A.D. L.-et-Ch., 2 A 6.

<sup>95</sup> Etat des fermes. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>96</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 1705 ; comptes de la Régie.

<sup>97</sup> Etat des baux (fermes et maisons) de 1786 à 1791. A.D. L.-et-Ch., Q 1705.

<sup>98</sup> Son cheptel, son bétail.

Des réparations<sup>99</sup> sont adjugées en 1801 :

Chambre du fermier : rétablissement du contre-cœur de la cheminée ; réparations des entrevous en torchis du pan de bois, terrassage du sol ;

Ecurie : réparation du sousmurage du pan de bois du côté du nord,

Le bas-côté en appentis qui est tout ruiné sera rétabli, enduits, couverture en tuile neuve,

Grange : pose de trois arcbutants pour retenir une partie du pan de bois qui tire à l'écartement ; les sousmurages seront rétablis ; les entrevous à faire au dit pan de bois ; les portes de la grange toutes ruinées seront reconstruites à neuf ; la couverture formant croupe sera refaite à neuf au quart, le reste repiqué et chaulé.

L'état des baux<sup>100</sup> de 1804 attribue 48 ha de terres et 5 en prés à la Guillonnière. Denis Fuer<sup>101</sup> est fermier à cette date.

La correspondance de 1806 prévoit de réunir maurepas et la piverie à la guionnière.

Le plan de 1810 note : Maurepas, supprimée ; la Piverie, métairie ; la Guyonnière, métairie.

En 1815, on compte<sup>102</sup> 4 chevaux de labour, 6 vaches et quatre génisses.

Le document Lault décrit non seulement les bâtiments, mais s'attarde sur le bétail et les instruments aratoires.

une chambre à feu avec four, contre feu à réparer un peu, solives planchayées, carrelée en carreaux et une petite partie en brique à laquelle il y a quelques petites réparations à faire,

une autre chambre à feu, solivée, planchayée et carrelée ...,

grenier sur icelle chargé en terre,

une écurie aux chevaux ... une ma,geoire en bois dix bouches et un râtelier, le tout en passable état ...,

deux toits à porcs se tenant avec chacun leur auge de pierre ...,

un petit poulailler ...,

trois logereaux aux volailles en bois et bruyère ...,

une grande vacherie se tenant composée de cinq fermes, la batterie en passable état ..., un grêle à grain en bon état ..., un vent en osier à nettoyer le blé

...,

une vacherie occupant deux fermes de la grange séparée par une cloison en perches et piquets sans auge ni râteliers ...,

la cour en bon état ..., un logement réclamé



Fig. 74 : 1819, cadastre napoléonien ;

<sup>99</sup> A. D. L.-et-Ch., Q 291 ; Procès verbal du 22 frimaire an 10 (01/10/1801).

<sup>100</sup> A.D. L.-et-Ch., Q 295.

<sup>101</sup> Ou Suet, Suer, après son bail du Pinay.

<sup>102</sup> A.D. L.-et-Ch., 37 Q Forêts 28.

par ledit sieur Sapin comme l'ayant fait construire à ses dépends ...,  
une lucarne sur la vacherie ...,  
le jardin.

Le bétail est inventorié suivant le sexe et la couleur. On compte 2 chevaux, 1 bœuf, 7 vaches, 2 taureaux, 10 veaux.

Les instruments aratoires se composent de deux grandes charrettes à ridelle, de deux versoirs avec leur soc, d'une charrue, d'une grande et de deux petites herses, d'un cylindre dit rouleau.

L'étang appelé Le Périou, contenant environ 5 hectares est affecté à la Guillonnière.

Les activités agricoles<sup>103</sup> ont cessé en 1981.

La Guillonnière est toujours en place, entretenue, et est utilisée en réserves et en locaux d'accueil et d'exposition.

La Guillonnière	Mi182/1	540.39	2292.03
-----------------	---------	--------	---------

---

<sup>103</sup> D'après J.-P. Perdriel, repris par A. Prudhomme, *op. cit.*



## Bournigal.

Dernière maison à avoir été visitée en 1547 :

« Au lieu et mestairie de **Bourdigalle** est nécessaire y faire mestairye et la fault réparer parce q[u'e]lle est fort ruynée et y a grande quantité de terres ; et en laquelle avons trouvé *Jehan Courtin* qui nous a dict y estre demourant depuis quatre ou cinq ans ença ; et que, en l'année passée, il laboura et ensemença troys septrées de terre dont il a payé la moison audict *Godart* à la raison d'un boesseu la boessellée, et de présent n'en fait aucune ferme.

Aussi nous a dict que, en ceste présente année, il a labouré des terres dudict lieu bien environ une mouée avec deux jumens qu'il a ; et n'a autre bestial audict lieu.



Fig. 75 : Plan de 1600.

Davantaige, nous a dict que celluy a qui l'on dict appartenir le lieu de la Gabillière a fait emmener le plancher des bastimens dudict lieu de Bourdigalle audict lieu de La Gabillière ; et ledict *Godard*, gard[e] susdict a fait emmener les chevrons audict lieu de Maurepas ».

La table des noms indique : « Remise ou Faisandrie de Bourdigal, qui n'est plus en 1727 ».

Le plan de 1745 confirme l'abandon de la faisanderie, mais ne semble pas suggérer la reprise de la métairie.



Fig. 76 : Plan de 1745.



Fig. 77 : Plan de 1787.

Le plan de 1787 affiche : « maisons de Bournigal ». La dénomination est rare, et, sauf erreur, il n'y a qu'une seule autre formulation du même genre pour : « les maisons du Puits ». Je ne sais s'il faut accorder de l'importance à cette remarque.

Ni le dénombrement général de 1786, ni l'état des terres et bâtimens de 1791, ni la correspondance Corbigny – Fontenay de 1806 ne citent Bournigal.

En 1815, il est compté à la bergerie<sup>104</sup> 241 brebis et 14 agneaux.

<sup>104</sup> A.D. L.-et-Ch., 37 Q Forêts 28.



Le document Lault de 1817 connaît : « la grande bergerie de Bournigal ».

chambre du berger solivée, planchayée et carrelée, en bon état, porte coupée ..., une autre porte ouvrant dans la bergerie ..., une autre porte au levant ...,

un bas côté planchayé non carrelé ...,

une grande bergerie composée de trois fermes soutenue par six piliers, garnie de tous ses râteliers et augettes au tour du mur ainsi qu'aux deux bouts, neuf râteliers doubles dans le milieu avec leurs augettes ..., quatre parquets pour séparer les mères dites mauvaises nourrices ..., un coffre à avoine avec son couvercle brisé ..., la dite bergerie solivée, planchayée, éclairée par seize jours ou ouvertures, fermant chacun par une porte ...,

une autre petite bergerie au bout d'icelle, garnie de tous ses râteliers au tour des murs avec leurs augettes ...,

un escalier pour aller au-dessus des deux bergeries, chargé à terre ...,

une ouverture pour communiquer d'une bergerie à l'autre, sans porte,

dans la cour un puits à eau avec sa margelle, couvert, ayant son tour en bois et manivelle de fer, sa chaîne et main de fer, un seau ferré, le tout en bon état ; une fosse à eau,

un jardin de haie sèche au levant et nord en bon état.

Bournigal semble avoir connu une éclipse dans ses activités agricoles après l'abandon de la faisanderie, abandon antérieur à 1727.



Fig. 78 : 1819 ; cadastre napoléonien.

Bournigal reçut des réparations tardives<sup>105</sup> :

1831 : « construction d'un four à cuire pain et carrelage du dit four », construction peut-être retardée jusqu'en...

1836, où cette construction est à nouveau citée avec « taille et pose d'un manteau de cheminée, pour le fournil », découpe « des solives et des chevrons pour le passage de la cheminée.

Ont habité Bournigal :

« 1836 : Leroux Michel, probablement voiturier (9 ans du 1/11/1835),

1849 : Sylvain Franchet (la Piverie et Bournigal, 92 ha, 4, 7, 10 ans du 1/11/1840), époux de Françoise Faucher »<sup>106</sup>.

Prudhomme retient 1855 comme date de suppression.



Fig. 79 : Bournigal aujourd'hui.

Le site est archéologiquement intéressant, parce que complexe.

Au sud, une plate forme, en partie fossoyée par un fossé en L, très encombrée par une végétation à base de ronces et d'épineux. Quelques pierres, proches du nord du L, laissent croire à un petit

<sup>105</sup> A.D. L.-et-Ch., fonds Thoreau, 37 Q Travaux 2 (classement provisoire).

<sup>106</sup> Aménagement 1997/2011. Ce document propose une disparition en 1858.

bâtiment, voire à un bâtiment plus ancien parce que masqué davantage.

L'essentiel des restes, assez abondants, est à l'emplacement des deux triangles et pourraient correspondre à la grande bergerie. Un ancien chemin, tracé en pointillé, y donne accès. Les deux figures 75 et 76 sont très comparables.

En haut à droite, un parc de 350 mètres de côté, fossé intérieur et talus extérieur, talus portant probablement à l'époque une haie. Ce parc est, comme tout autre, affecté à l'élevage, ancienne faisanderie, ou parc à moutons.

Enfin, une petite fosse et un fossé nord – sud long de 70 mètres, proches de la limite entre les parcelles 78 et 79, peuvent être considérés comme à vocation agricole.

Bournigal	Mi078/1	540.57	2293.05
-----------	---------	--------	---------